

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	34
Représentés	7
Absents	2

Votes	
Pour	41
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le**

.....
de la publication le
.....

Conseil Municipal

Séance du Lundi 20 novembre 2023

Le vingt novembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 14 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, LORES Monique, POUUDY Franklin, CHIRRANE El Arbi, FADLI Hafida, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian, CHALBI Yacin, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura, BENKAHLA Malika, DESPRES Catherine, AOUMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie,

Étaient représenté-e-s :

M. ID ELOUALI Ali donne mandat à Mme HACHE Bénédicte
Mme LANTERNIER Lucie (à compter DÉL 23 .112) donne mandat à M.COELHO Vasco
Mme DIMNET Jocelyne donne mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
M. BANCE Stéphane donne mandat à M. BOLLE Kristian
M. OMRANE Alain donne mandat à M. CHALBI Yacin
Mme BEZACE Mathilde donne mandat à Mme FONTAINE Sabrina
M. ESSONE-MENGUE Terence donne mandat à Mme FOURNIAUD Martine

Étaient absents :

M. FONDENEIGE Matthias
Mme DOS REIS Sabrina

Secrétaire de séance :

Mme SASU Hancès

O B J E T

Désaffectation et déclassement des empiétements et ouvrages en surplomb du domaine d'une propriété

Accusé de réception en préfecture
le 27/11/2023 à 12h01
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

Désaffectation et déclassement d'emprises et d'ouvrages en surplomb du domaine public d'une propriété sise 4 Rue Carnot, Avenue Pablo Picasso, 5 Avenue Jean Jaurès et Rue de l'Eglise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de travaux de renouvellement urbain, Valophis Habitat et la commune de Choisy-le-Roi se sont rapprochés en vue de procéder à la restructuration d'espaces en centre-ville, notamment sur l'avenue Jean Jaurès, l'avenue Pablo Picasso et la Rue de l'Eglise. Ces travaux se sont traduits par la restructuration du marché couvert du centre-ville sur l'avenue Jean Jaurès, ainsi que du parking Jean Jaurès.

Le cabinet de géomètres-experts Dablin & Associé a été mandaté afin d'établir un diagnostic sur cet ensemble juridiquement complexe. Le travail du géomètre a relevé de nombreuses irrégularités juridiques au sein de cet ensemble, tel que plusieurs empiètements du domaine public par la volumétrie.

Afin d'opérer une régularisation foncière de cet ensemble, la Commune de Choisy-le-Roi est appelé constater la désaffectation de certains ouvrages et emprises du marché couvert et du parking public sur le domaine public, et prononcer leur déclassement afin que ces derniers puissent être dans un second intégrés dans l'assiette de la volumétrie.

Compte tenu de leur nature, ces empiètements ne sont pas affectés à l'usage direct du public ou affectés à un service public.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à la désaffectation et au déclassement des emprises et ouvrages en surplomb du domaine public de la propriété sise 5 Rue Carnot, Avenue Pablo Picasso, et 4 Avenue Jean Jaurès et Rue de l'Eglise.

LE CONSEIL,

Oùï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le plan dressé par le cabinet Dalbin & Associés géomètres-experts,

Vu l'avis de la commission Sécurité/Travaux/Voiries/Déplacements/Stationnement/Urbanisme/Logement /Développement durable Nature en ville en date du 20 octobre 2023,

Considérant la nécessité pour la Commune de procéder à cette régularisation foncière,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} – Constate la désaffectation des ouvrages et emprises de la propriété sise 5 Rue Carnot, Avenue Pablo Picasso, et 4 Avenue Jean Jaurès et Rue de l'Eglise, tel que matérialisés sur le plan de déclassement annexé à la présente délibération.

Plan de déclassement

d'une propriété

sise *lot Jean Jaurès, rue de l'Eglise, rue Carnot et rue Pablo Picasso*

cadastrique section

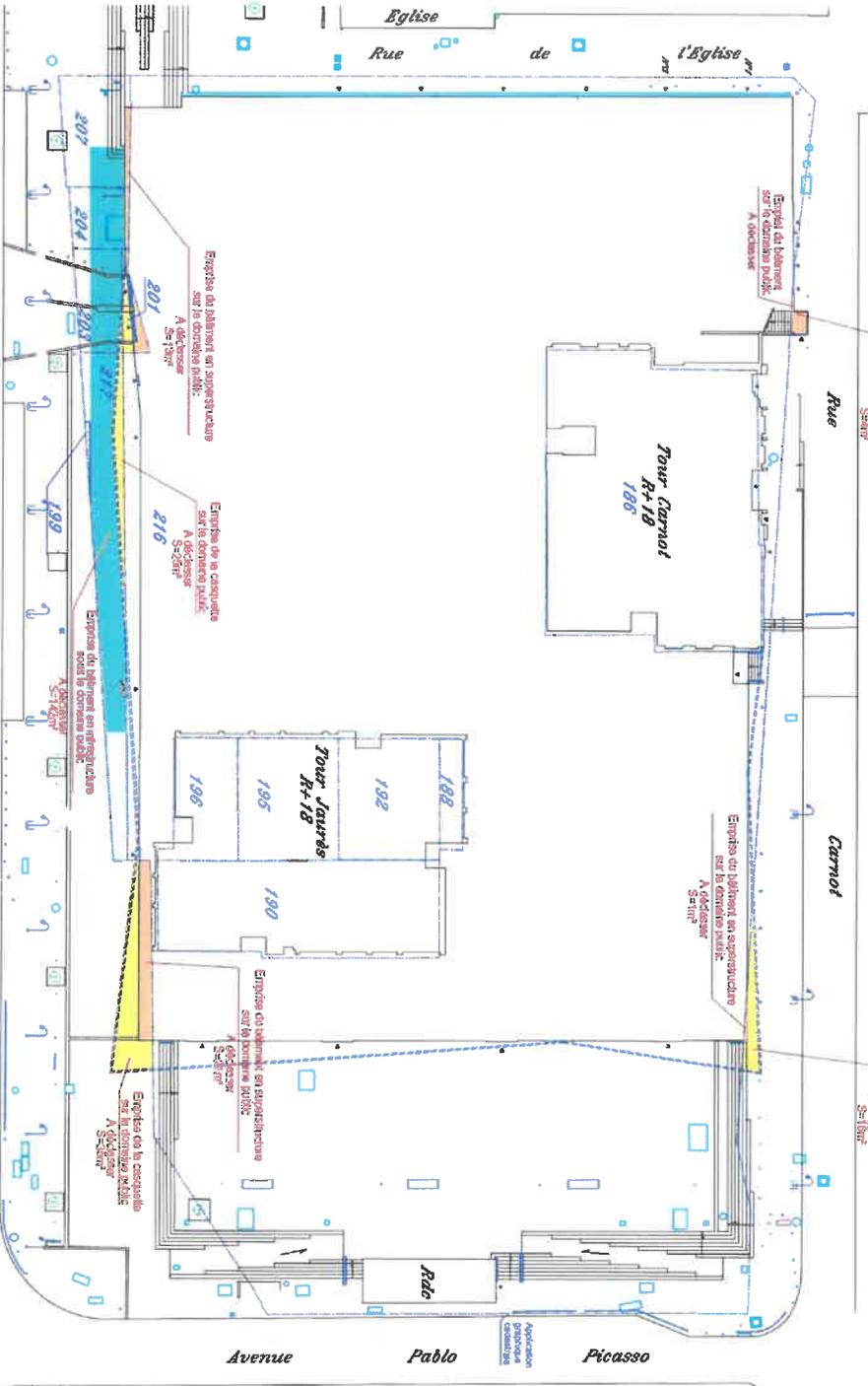
M n° 186, 188,

190, 192, 195,

196 et 216.

Dr 21 - 3448
Septembre 2023

-  Emprise du bâtiment empiétant sous le domaine public à déclasser
-  Emprise de la casquette empiétant sur le domaine public à déclasser
-  Emprise du bâtiment empiétant sur le domaine public à déclasser



Observations :

- 1 - Système planimétrique rattaché par méthode GPS au système RGF93 - projection conique conforme CC49.
- 2 - Système altimétrique rattaché au nivellement NGF-IGN69 à partir du repère stèle :
 - au n° 4, rue du Chemin de fer - Z=37,406m (altitude normale),
- 3 - Plan établi suite à nos relevés réalisés les 02 et 03 décembre 2021.



Dalbin & Associés

société de géomètres-experts

E-mail : urb.dalbin@wanadoo.fr

50-52, rue de la jarry - 94300 Vincennes
Tél : 01 43 65 55 26

Echelle: 1/400ème

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20231127-DEL-23-119-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

Article 2 - Prononce le déclassement des emprises et ouvrages matérialisés sur le plan de déclassement susmentionné.

Article 3 - Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tous les documents afférents à ce déclassement.

Article 4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 20 Novembre 2023

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

